

GESTION DE SITUATIONS CRITIQUES À L'ÉCOLE

URGENCE, ACCIDENT GRAVE, CATASTROPHE,
AMOK-MENACE EXTRAORDINAIRE

Informations destinées aux professionnel·le·s
des écoles neuchâteloises

Face à une situation critique, qui avertir ?

AMBULANCE	144
POLICE	117
POMPIERS	118

Direction de l'établissement :

.....

.....

.....

Autres numéros :

Intoxications	145
----------------------	------------

(donne des renseignements sur la procédure à suivre
en attendant les secours)

Rega	1414
-------------	-------------

(en général, les ambulanciers font appel à ce service
après évaluation de l'état des victimes)

Air-Glacières	1415
----------------------	-------------

(secours en haute montagne : sur les pistes de ski,
ce sont les secouristes sur place ou les ambulanciers qui
font appel à Air-Glacières)

Appel d'urgence européen	112
---------------------------------	------------

Situations critiques

Tout incident traumatisant ou situation de crise
aiguë menaçant l'intégrité physique et psychique
des élèves, enseignant·e·s et collaborateur·trice·s
de l'établissement.

Ces situations peuvent se produire :

- **Dans le cadre de l'école**
- **Durant une activité scolaire** menée à l'extérieur
- **Hors du cadre et du temps scolaire**
mais avec un impact profond sur les élèves
et le corps enseignant

Exemples d'incidents critiques :

- **Décès brutal**, accident, suicide, homicide
- **Catastrophe naturelle**
- **Agression physique**, bagarre, harcèlement
- **Disparition**, enlèvement
- **Prise d'otages**, fusillade, attentat,
AMOK-menace extraordinaire
- **Radicalisation**
- **Annonce** de maladie grave
- **Menace** de mort ou de suicide

Actions lors d'une situation critique grave

Que pouvez-vous faire ?

- **Mettre** les élèves en sécurité
- **Eloigner** les élèves du lieu de l'accident
- **Regrouper** les élèves dans un lieu sûr
- **Accueillir** les émotions des élèves
- **Organiser** le moment venu le retour à la maison
des élèves
- **Renvoyer** les médias à la direction d'établissement
(sans autres informations)

Que fera la police ?

- **Sécuriser** les lieux
- **Solliciter** les noms et numéros de téléphone
à la direction d'établissement
- **Demander** des informations sur l'identité
des personnes blessé·e·s
- **Auditionner** les témoins
- **Aider** à organiser la prise en charge des victimes
pendant les premières heures
- **Collaborer** avec la direction d'établissement
dans les limites du secret de l'enquête et selon
la situation

Quels rôles pour la direction de l'établissement ?

Prendre en charge la situation et
faire appel à la cellule de crise de l'école pour :

- **Coordonner les actions**
à l'aide du protocole prévu à cet effet
- **Mettre en place les différentes aides** pour
les personnes touchées
- **Assurer l'information** à l'interne et à l'externe
de l'école
- **Informers la direction** du SFPO :
Mme Laurence Knoepfler Chevalley
032 889 79 25 ou **079 615 07 21**

Quelques pistes pour les jours qui suivent

- **RESTER en contact avec la cellule de crise**,
demander des informations sur les actions menées
et celles à venir.
- **VEILLER à l'impact** que la situation peut avoir
sur soi.
Etre enseignant·e ne protège pas contre le
traumatisme.
Ne pas hésiter à demander de l'aide !
- **RÉSERVER régulièrement** quelques instants
pour donner aux élèves des informations vérifiées
sur le déroulement de la situation (l'état réel des
blessé·e·s par exemple). Cela contribue à éviter
d'éventuelles rumeurs.
- **INFORMER la direction** de l'établissement sur la
situation particulière d'élèves qui seraient plus
touché·e·s émotionnellement.
Au besoin, une prise en charge individuelle
ponctuelle peut être offerte par les services de
l'établissement ou par le CAPPES.

Ressources pour gérer les situations critiques à l'école

Protocole de gestion de situations critiques

Ce document comprend les coordonnées des
personnes de référence et les indications utiles
pour organiser au mieux l'aide et l'information.
Chaque école possède un protocole de base et
un protocole AMOK-menace extraordinaire
qui sont mis à jour chaque année.

Le CAPPES intervient sur demande de l'école pour :

- **Accompagner** les victimes, dans les jours qui
suivent un événement critique, en offrant un espace
de parole ou un débriefing émotionnel
- **Ecouter et soutenir** les élèves ou les ensei-
gnant·e·s endeuillé·e·s
- **Conseiller et accompagner** les membres de la
cellule de crise et les enseignant·e·s
- **Orienter** les directions sur la détection précoce
de risques AMOK-menace extraordinaire ou de
radicalisation

Le CAPPES aide également les écoles dans
l'actualisation de leur protocole de crise et dans la
formation continue des membres de la cellule de
crise. Documentation en ligne: www.ne.ch/cappes